



## **Comité Interministériel d'Action Sociale Assemblée plénière du 16 janvier 2024**

### **DÉCLARATION LIMINAIRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT**

Mme la Directrice Générale de l'administration de la fonction publique,  
Mr le Chef du service des politiques sociales, salariales et des carrières,  
Mr le sous-directeur de la politique sociale  
Mesdames et messieurs les membres du CIAS,  
Mesdames et messieurs du département de l'action sociale interministérielle,

Comme il est de tradition, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2025.

Nous avons une pensée particulière pour la population de Mayotte, ainsi que pour les agents et pensionnés qui vivent actuellement des moments extrêmement difficiles. Nous souhaitons que la solidarité, ministérielle et interministérielle, reste pleinement mobilisée tant que les besoins de chacun n'auront pas été traités.

Ce CIAS étant le dernier de la gestion 2024, nous devons prendre le temps de dresser le constat de l'année écoulée :

Le budget, alloué par la loi de Finances puis réajusté par le décret d'annulation, nous permettait de démarrer l'année avec une augmentation de 5,19 millions d'euros par rapport à 2023. En ajoutant à cela les économies liées à l'éviction injuste de l'accès aux chèques-vacances des pensionnés, le budget s'élevait donc à 10 millions supplémentaires.

Nous vous avons alertés, dès le mois d'avril, sur la consommation inférieure à celle de 2023 puis à nouveau en juin, au regard des consommations sensiblement similaires à celles de 2023, sur les risques importants de sous-consommation que nous estimions de 15 à 20 millions.

Le 12 juillet 2024, l'intersyndicale a fait parvenir trois propositions afin d'éviter de perdre ces crédits. La première prévoyant une augmentation de 10 % des barèmes CESU et les deux autres étaient des mesures exceptionnelles étudiées et budgétées pour une consommation imputable, dans des délais courts sur le seul exercice 2024 et sans aucun risque de report sur 2025.

Le 17 octobre 2024, lors du CIAS, la DGAFP a opposé un refus total à ces mesures au motif, erroné pour deux d'entre-elles, qu'il s'agissait de mesures nouvelles. Dans le même temps, nous voyions apparaître une première estimation de la sous-consommation à 4,4 millions.

Aujourd'hui, en fin de gestion, nous sommes (en tenant compte du décret de transfert) à 14,4 en AE et 16,5 en CP de budget non consommé.

La loi de Finances nous a octroyé un budget à destination des agents titulaires, contractuels, pensionnés et membres des établissements publics adhérents. Notre rôle est de mettre en œuvre tous les moyens à notre disposition pour assurer une bonne gestion à destination de tous les ayants-droits de l'ASI.

Nous vous avons alertés, nous avons proposé des solutions. Vous avez refusé de nous écouter et de prendre des mesures correctives. Il est intolérable de voir une telle somme destinée aux agents les plus en difficulté ne pas être consommée à leur bénéfice. Nous ne pouvons que constater que l'abandon, inéquitable, des chèques vacances aux seuls pensionnés de la fonction publique d'Etat n'était pas une nécessité financière. Nous en demandons le retour dès 2025.

L'action sociale interministérielle ne doit pas être une source d'économie. Nous aurions pu et dû sans difficulté consommer ce budget. Le refus de l'utiliser aux dépens de ceux à qui il est normalement dédié a été ressenti comme déloyal pour, finalement, réaliser des économies faites sur le dos des agents et des personnels pensionnés.

Cette nouvelle année démarre sans Loi de Finances Initiale pour 2025, ce qui nous contraint à commencer l'exécution budgétaire avec 25 % de la LFI 2024. Le montant alloué doit empêcher toute rupture dans le traitement des prestations de l'action sociale interministérielle.

Nous pensions cet objectif partagé par la DGAFP. Il semblerait cependant que, lors vos travaux sur la priorisation des dépenses, les SRIAS n'aient pas été considérées comme prioritaires.

Le décret de 2006, vous oblige à requérir l'avis du CIAS. Bien que nous soyons conscients de la difficulté cet exercice inédit, vous devez nous informer des pistes envisagées, afin que le CIAS puisse apporter son point de vue avec le maximum d'éléments pour pouvoir prendre la décision la plus éclairée possible. Si nous n'avions pas, nous même, abordé le sujet quand aurions-nous été consulté ?

Nous sommes en droit de nous poser la question, les arbitrages sur cette première tranche budgétaire prenant le chemin d'une répartition unilatérale, sans concertation, ni information du CIAS. Cette politique du fait accompli est inadmissible et comme nous l'avons fait pour les Chèques-Vacances, nous ne l'accepterons pas sans réagir.

Au-delà des prestations centrales, nous demandons de ne pas oublier les SRIAS afin qu'elles puissent régler les factures en instance, engager et payer les actions validées, signées fin 2024 pour 2025 et en attente de la délégation des crédits pour engager les AE et CP. Nous demandons qu'une partie de leur budget (25 % à minima) soit rapidement déléguée pour pouvoir honorer leurs engagements de ce début d'année.

La demande est identique pour les RIA qui seraient en situation d'urgence, susceptible de mettre en danger leur fonctionnement, voire leur existence.

Dans le prolongement de cette demande, nous devons envoyer un message clair de soutien pour les futurs projets de RIA (rénovation, création) qui sont en cours, pour ne pas en freiner inutilement le développement.

Les SRIAS et les RIA travaillent avec des prestataires (entreprises, associations) qui n'ont pas les ressources de grands groupes et dont un retard de paiement risque, en plus de briser la confiance acquise, de mettre en difficulté leur activité.

Malgré la situation inédite que nous vivons, et dans l'attente du vote de la loi de finances initiale pour 2025, que nous espérons favorable à l'ASI, nous devons poursuivre nos travaux.

Nous devons travailler très rapidement sur la revalorisation de tous les barèmes. La baisse des recrutements et le nombre d'agents se retrouvant, souvent pour à peine quelques euros, hors du dispositif, entraînent une baisse des bénéficiaires alors que les besoins sont toujours bien présents. Un travail doit également être fait sur les PIM (prestations interministérielles) à réglementation commune.

Le logement pérenne des agents reste un autre sujet de grande importance. Il est urgent d'apporter des solutions sur le court terme. Le développement et la mise en place de projets ne pourront se réaliser que dans le moyen, voire le long terme, ce qui n'est absolument pas satisfaisant et ne répond aucunement aux difficultés actuelles.

Des agents renoncent au bénéfice de leurs concours faute de réussir à trouver un logement décent. De potentiels candidats, conscients des difficultés, refusent même de passer les concours malgré leur attrait pour nos métiers. Nous tenions néanmoins à saluer les avancées et le travail soutenu en 2024 sur cette thématique dans les DROM.

Concernant les SRIAS, nous réclamons, une nouvelle fois, que leur fonctionnement reste au niveau régional, que les personnels soient réellement et essentiellement dédiés à l'Action Sociale Interministérielle (CASEP et Correspondant administratif) et qu'ils soient correctement formés. Aujourd'hui ils sont la plupart du temps utilisés sur d'autres missions, reléguant l'action sociale au second plan. Nous constatons, dans certaines SRIAS, des actions validées non engagées ou non payées, entraînant des sous-consommations et des reports de charges préjudiciables aux bénéficiaires.

Nous réitérons urgemment nos demandes de vice-présidence dans chaque SRIAS et celles d'un correspondant administratif supplémentaire à plein temps dans les SRIAS de métropole ainsi que la garantie d'au moins un dans chaque DROM et en Corse. Cela contribuerait à avoir une ASI efficace, réactive et de rendre les postes attractifs tout en permettant une continuité de services en cas de congés, stages et vacance de poste.

Le dialogue social a toujours été maintenu malgré des visions différentes. Mais en restant sur la voie de la sous-consommation du budget, dans l'objectif de réaliser des économies, vous le mettez en danger. Depuis plusieurs années et sur différents sujets, les représentants des organisations syndicales au CIAS ont fait la preuve à la fois de leur compétence, leur réalisme et leur bonne volonté et ce, en toute transparence. Nous formons le vœu que 2025 soit enfin l'année où ils seront entendus d'une manière intelligible au travers d'un dialogue clair où le partage d'informations en temps réel serait appliqué par tous.

Nous profitons de cette déclaration liminaire pour remercier l'ensemble du département de l'action sociale de sa disponibilité et son travail. Un renfort en personnel serait bien utile pour aller plus loin dans les réflexions et la mise en œuvre de nouveaux projets. Nous remercions également la DGAFP pour le financement des berceaux au sein des crèches dans les cités administratives

Merci.